

1. CONTACT :

- Philippe LEMOINE, Directeur
Tél : 06.82.76.29.71
Courriel : plemoinepro@orange.fr
Site internet : en projet

2. PRESENTATION DE L'ACTION :

DEVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DE « MICROS » GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

- **Le contexte général :**
 - o voir diaporama CNRGE CNOSF 19MAI08 (DCC19MAI08) diapos 2, 3, 4.
- **Le contexte et les éléments ayant abouti à une forme de mutualisation des ressources :**
 - o La présentation du concept de départ : DCC19MAI08 diapo 5
 - o Les forces et faiblesses :

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une volonté partagée par tous les acteurs, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une très bonne dynamique des GE crée les 2 premières années mais qui peut fléchir ensuite voir disparaître.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des opportunités grâce aux aides à l'emploi du conseil régional Midi-Pyrénées, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un investissement temps humain très important dans les phases d'accompagnement au démarrage puis à la pérennisation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une structure d'accompagnement et de formation de proximité (ligue de tennis et/ou centre national de ressources des groupements d'employeurs associatifs. 	

3. LE MODE OPERATOIRE :

- **La présentation de la démarche méthodologique :** DCC19MAI08 diapo 7

Phase 1 : L'accompagnement au démarrage

- o Etape 1 : Détermination du « territoire et potentiel »
- o Etape 2 : Négociations : Missions, emplois du temps, budgets (DCC19MAI08 diapos 8, 9, 10)
- o Etape 3 : Travail administratif et recherches de partenaires

Phase 2 : L'accompagnement à la pérennisation

4. LES RESULTATS OBSERVES :

- **Qualitatif :**
 - Des projets associatifs facilités dans leur mise en oeuvre les dirigeants pouvant s'appuyer sur un professionnel,
- **Quantitatif :**
 - Des développements (moyens) de chaque structure adhérente du GE pouvant aller jusqu'à 30% sur les 3 premières années.
 - En 4 ans sur la ligue de tennis Midi-Pyrénées :
 - 48 mutualisations dont 28 GE
 - Soit 110 structures
 - Soit 42 CDI à temps plein et 6 CDI temps partiel.

5. CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le « micro » GE associatif fait parti des solutions possibles et qui fonctionnent bien !

- Il pourra être créé plus facilement et rapidement :
 - S'il s'appuie sur un(des) projet(s) partagé(s) par les structures adhérentes
 - S'il est accompagné au démarrage.
- Il fonctionnera d'autant mieux et durera dans le temps :
 - Si une équipe (même petite) est managée (risques forts si le GE ne tient que sur une seule personne),
 - S'il est accompagné dans un souci de mise en œuvre des projets et de pérennisation de l'emploi créé.

Mais cela nécessite pour les têtes de réseaux un investissement temps et moyens important.